



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

montant

Question écrite n° 108636

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inégalités d'imposition entre PME-PMI et entreprises cotées au CAC 40. En effet, en France, les grandes entreprises paient en moyenne 2,3 fois moins d'impôts sur leurs bénéfices que les PME-PMI. Le taux implicite d'imposition (impôt sur les bénéfices effectivement payé) varie de un à quatre selon la taille des firmes. Ainsi, de 30 % pour les entreprises de moins de 9 salariés, il tombe à 20 % pour celles de moins de 500 salariés, à 13 % pour les entreprises de plus de 2 000 salariés et seulement 8 % pour celles du CAC 40. Cette inégalité serait due à l'optimisation fiscale *via* les paradis fiscaux mais également aux nombreux régimes dérogatoires de la fiscalité française. Cet état de fait est particulièrement problématique pour le département audois qui voit l'essentiel de son activité économique reposer sur ces PME-PMI. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre pour remédier à cette situation profondément injuste.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108636

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4951

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)